

Renvoi au Comité de Salut public d'un arrêté demandant que le navire le "Suffren" devienne le "Redoutable", lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Jean-Baptiste Le Carpentier

Citer ce document / Cite this document :

Le Carpentier Jean-Baptiste. Renvoi au Comité de Salut public d'un arrêté demandant que le navire le "Suffren" devienne le "Redoutable", lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 100-101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13566_t1_0100_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Rouen; Au quartier g^{ai}, 7 prair. II.] (1).

« Citoyen Président,

» Je te fais part d'un trait de bravoure des républicains français, et d'un de la lâcheté et de la scélératesse des anglais.

» Un convoi de 4 bâtimens de transport, escorté par 2 avisos sortis du port de Dieppe, le 3 prairial, se réunit à un autre petit convoi sorti de Boulogne, faisant route pour le Havre; ce convoi étoit escorté par 2 carcassières.

» A la pointe du jour, à la faveur d'une brume très-épaisse, une frégate anglaise de 36 canons s'est approchée fort près de notre convoi, et a essayé de faire quelques prises. Comme elle avoit toutes ses voiles dehors et vent arrière, on étoit en doute de ce qu'elle étoit; mais la brume ayant disparu, on reconnut à sa construction et à son bastingage qu'elle étoit anglaise. Ayant vent arrière et toutes ses voiles dehors, on ne pouvoit distinguer son pavillon; malgré cela nos carcassières coururent dessus, et l'attaquèrent. La frégate répondit vigoureusement; le feu dura une heure 1/2. Mais quelle fut l'horreur des républicains, lorsqu'ils virent les anglais, sans principes et sans point-d'honneur, ne connoissant rien, et au mépris des lois de la guerre, se battre avec le pavillon national français pendant trois quarts-d'heure.

» Ils assurèrent leur pavillon infame sans retirer le national; mais le génie de la liberté qui veille sur les républicains, conduisit un boulet de 24, qui cassa le mât du pavillon anglais, et le fit tomber à l'eau.

» Plusieurs coups de carcassières ont porté sur la frégate, et l'ont endommagée. Les anglais, aussi lâches que scélérats, ont refusé de continuer le combat, et se sont sauvés à toutes voiles. Deux petits méchans bateaux, armés chacun de 3 canons, ont fait fuir une frégate anglaise de 36 canons; ils lui ont donné la chasse pendant 3 lieues; n'ayant pas assez de voiles, ils ont été obligés de l'abandonner, et notre convoi a continué sain et sauf sa route pour le Havre, aux cris de *Vive la République et la Montagne ! S. et F.* ».

BEAUFORT (g^{ai})

(Applaudissements)

6

Le représentant du peuple à Port-Malo rend compte à la Convention de la cérémonie navale qui a eu lieu le premier de ce mois à Cancale, en arborant le nouveau pavillon de la marine française. Ce représentant fait l'éloge des braves marins qui travaillent pour la liberté dans cette rade, et annonce que le vaisseau nommé le *Suffren* a été nommé le *Redoutable*.

(1) *Débats*, n° 618, p. 151; *Rép.*, n° 161; *Audit. nat.*, n° 614; *M.U.*, XL, 185; *J. Matin*, n° 708; *J. Lois*, n° 609; *J. Perlet*, n° 616; *J. S.-Culottes*, n° 470; *C. Eg.*, n° 651; *J. Paris*, n° 516; *BB³ Marine* 63, n° 14.

La Convention décrète la mention honorable de la conduite et de l'ardeur des marins dont parle le représentant du peuple, et l'insertion au bulletin de sa lettre, et le renvoi au comité d'instruction publique. (1)

[Port-Malo, 2 prair. II.] (2)

« Citoyen président,

C'étoit hier que devait s'arborer sur tous les vaisseaux de la République le nouveau pavillon de la marine française. Je me rendis à Cancale pour être témoin de cette cérémonie navale et patriotique. A peine fus-je arrivé sur le coteau qui domine la mer, que tout à coup une forêt de mâts s'embellit de mille couleurs flottantes, au son rapide et majestueux d'une immense artillerie. Saisi d'admiration devant un tel spectacle, j'entre dans un canot pour aller en jouir de plus près. Chaque coup de rame qui m'approchait de la flotte m'en rendait encore la vue plus imposante. J'arrive devant le premier vaisseau, et des cris simultanés de vive la République et la Montagne partent d'un millier de bouches depuis le tillac jusqu'à la cime des vergues. Après avoir ainsi parcouru la ligne, je monte à bord de l'amiral. Canoniers, soldats, matelots, officiers, moussettes et commandant, tout étoit confondu ensemble, tout étoit animé de la même allégresse et du même dévouement. Un jeune chêne artistement placé sur le pont où il se balançait comme dans sa forêt natale, représentait l'arbre vivace de la liberté: autour étoient des groupes de danseurs, ayant pour coriphée le matelot le plus ancien de l'équipage, et la carmagnole fut exécutée sur mer aussi bien que sur terre. A la danse succéda le repas: la ration fut double, mais la joie ne pouvoit l'être. Le festin à son tour fit place aux jeux qui recommencèrent: une nouvelle salve se fit entendre, de nouvelles acclamations la suivirent, et dans cette heureuse émotion des cœurs et des éléments, il ne resta qu'un regret, celui de n'avoir pas fini la danse par un ballet avec l'anglais. Au reste nos marins savent, comme nos soldats, que pour des républicains, en temps de guerre, chaque jour peut devenir un jour de fête; c'est ce qui les console.

Tel est, citoyen président, le croquis et l'admirable tableau qu'offrit hier la rade de Cancale, tableau qui s'est multiplié au même jour dans chacun des ports de la République.

Je n'oublierai pas de rendre compte à la Convention nationale d'une pétition qui me fut adressée par l'état-major et l'équipage en masse du vaisseau sur lequel j'étais monté. C'étoit le *Suffren*. Le nom d'un ci-devant étoit un fardeau pour ces républicains. Ils ont profité de l'occasion pour m'en demander un autre, et par un arrêté que j'envoie au comité de salut public et à la commission de la marine, j'ai provisoirement nommé ce beau vaisseau le *Redoutable*, désignation qui m'a été assurée ne

(1) P.V., XXXVIII, 184. B^{ai}, 13 prair. (1^{er} suppl¹); *Feuille Rép.*, n° 331; *Ann. R.F.*, n° 182; *C. Eg.*, n° 650; *J. Fr.*, n° 613; *J. Sablier*, n° 1348.

(2) *C* 304, pl. 1130, p. 14; *Mon.*, XX, 601; *M.U.*, XL, 173; *Rép.*, n° 160 et 161; *J. Matin*, n° 708; *J. Lois*, n° 609; *J. Paris*, n° 515; *Audit. nat.*, n° 614.

pas exister parmi les vaisseaux de ligne et qui est à la fois l'emblème du courage et de la force. S. et F. »

LECARPENTIER

(*Applaudi*)

7

Les pétitionnaires sont admis.

La gendarmerie nationale près les tribunaux et la garde des prisons de Paris viennent offrir leurs bras et leurs veilles pour garantir la représentation nationale du fer des assassins payés par les ennemis de la révolution. Ils félicitent la Convention de ce que Collot-d'Herbois et Robespierre ont été garantis de la rage des monstres dirigés par le royalisme et le fanatisme. (1)

Les pétitionnaires rentrent au bruit des tambours. Les plus vifs applaudissement les accueillent. Le COMMANDANT : (2)

« Citoyens représentants,

Lorsque de toutes les parties de la République retentissent à la fois les mêmes cris d'horreur et les mêmes assurances de dévouement à la Convention, la gendarmerie nationale près les tribunaux et à la garde des prisons de Paris, se croirait criminelle de ne pas vous exprimer toute l'indignation dont elle a été saisie à la nouvelle des deux forfaits successifs, médités et presque consommés contre la représentation nationale. Qu'ils sont scélérats ! qu'ils sont aveugles en même temps, les êtres lâches qui croient qu'en assassinant les plus fermes colonnes de la liberté, ils assassinent la liberté elle-même ! La République française basée sur la morale et la probité est impérissable comme l'éternel qui a présidé à son établissement. Vous l'avez fondée sous ses auspices augustes. Périissent vos détracteurs ! Périissent les pervers qui voudraient replonger la nature dans le chaos dont votre solennelle déclaration des droits de l'homme l'a fait enfin sortir.

Chers et vertueux représentants de la plus magnanime nation du globe, que les couteaux des contre révolutionnaires ne vous fassent pas désertier le poste où la patrie vous appelle, ce sont les derniers coups de l'aristocratie expirante; ce sont les dernières armes de ces roitelets perfides coalisés contre nous. Votre massue a déjà ébranlé leurs trônes. Encore quelques coups et leur puissance étonnera l'univers de sa chute.

Les peuples trop longtemps victimes de l'ambition insatiable de ces tyrans, trop longtemps dupes de leurs caresses hypocrites, ouvriront enfin avec la France et la Pologne, les yeux au jour pur de la liberté. Comme alors ils rougiront, comme ils gémiront amèrement d'avoir

prêté leurs bras aveugles, d'avoir prodigué leur sang pour river leurs propres fers et rasservir une nation généreuse dont tout le crime est d'avoir brisé ses chaînes.

C'est peu pour ces nouveaux Xercès de traîner après eux des cohortes innombrables d'esclaves dans le dessein d'égorger tous les français et de ne laisser sur notre sol captif que des ruines fumantes, leur or soudoie encore au milieu de nous des traîtres qui, pour les seconder ont semé, d'une part, les pernicieuses et désespérantes doctrines de l'athéisme et du matérialisme, de l'autre voudraient dissoudre le gouvernement en portant leurs mains parricides sur ceux à qui la Convention et la République entière ont confié les hautes destinées de la France. Mais la divinité, d'accord avec le génie de la liberté ne veille-t-elle donc pas sur les jours de nos représentants ? Qui peut en douter, en voyant les coups des conspirateurs échouer dans leurs mains coupables, d'une manière presque miraculeuse !

Citoyens représentants, restez imperturbables comme la vertu que vous avez mise à l'ordre du jour. Mais si la Providence vous couvre de son égide invisible, elle veut aussi, elle veut que vous vous mettiez en garde contre les trames scéléérates des agents secrets de Pitt et de Cobourg. Il faut surtout que vous mettiez un rempart impénétrable entre ces forcenés et les membres de vos comités de Salut public et de Sûreté générale.

Nous, accoutumés à faire reculer le crime, nous venions vous demander la préférence dans l'honneur de garder vos membres les plus exposés aux traits des assassins, mais la magnanimité de ceux même qui ont manqué de tomber sous leurs coups, ne veut d'autre garde que l'amour du peuple et la bienveillance de leurs concitoyens. Cette nouvelle marque de la confiance de nos Législateurs leur assure que les poignards des contre révolutionnaires perceront nos cœurs avant d'aller jusqu'à eux. Nous jurons de vous faire, contre les lâches Paris et les infâmes Corday, un rempart de nos corps et de nos sabres, d'être pour la représentation nationale autant de Geffroi, prêts à verser la dernière goutte de notre sang pour elle. Vive la République, vive la Convention ! (1).

(*Applaudi*).

8

Les vétérans de la garde nationale parisienne viennent adresser à la Convention l'hommage le plus pur, en la félicitant d'avoir rappelé à la mémoire de ceux qui feignoient de croire à l'existence de la divinité, les mœurs, la vertu et l'exemple qu'ils doivent à la génération qui leur succédera et achevera d'anéantir les rois et leurs suppôts. (2).

(1) P.V., XXXVIII, 184. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^o); J. Sablier, n° 1348; M.U., XL, 174; J. Lois, n° 609; J. Paris, n° 515; J. Matin, n° 708; Mon., XX, 598; J. Perlet, n° 615; J. S.-Culottes, n° 469; Mess. soir, n° 650; Ann. R.F., n° 182; Rép., n° 161; Audit. nat., n° 614; Feuille Rép., n° 331; J. Fr., n° 613; C. Eg., n° 650.

(2) Débats. n° 617, p. 133.

(1) C 306, pl. 1157, p. 11, signé C. LEUZEL (M^{ai} des logis), DUQUESNE (brigadier) [et 2 pages de signatures illisibles].

(2) P.V., XXXVIII, 185. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^o); J. Sablier, n° 1348; Ann. R.F., n° 182; Mon., XX, 598; Débats, n° 617, p. 133; J. Paris, n° 515; Feuille Rép., n° 331; J. Perlet, n° 615; Rép., n° 161; J. S.-Culottes, n° 469; J. Lois, n° 609; J. Fr., n° 613.